

# Recensement citoyen

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 17h  
sans interruption  
et le jeudi jusqu'à 19h30.  
01 53 58 75 75  
[DDCT-MA07-Ag@paris.fr](mailto:DDCT-MA07-Ag@paris.fr)

**Pôle Population - Service Affaires Générales / Élections  
Porte C – 1<sup>er</sup> étage**

## DELAIS

**Tous les jeunes garçons et filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.**

- Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.
- Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
- Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.
- Si les délais ont été dépassés, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

## JUSTIFICATIFS À FOURNIR (originaux)

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité OU passeport en cours de validité
- Livret de famille OU copie intégrale de l'acte de naissance

## MODALITES

Pour se faire recenser, l'intéressé(e) peut :

- soit se **rendre personnellement** au service Affaires Générales / Élections de la <sup>7<sup>ème</sup></sup> mairie du  
Lorsque le jeune est mineur, son représentant légal peut faire la démarche à sa place. Dans ce cas, le représentant apportera en plus des justificatifs ci-dessus mentionnés sa pièce d'identité.
- soit **faire la démarche en ligne** sur le site [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr)- Rubrique Particuliers – Papiers-Citoyenneté -Citoyenneté Recensement-Recensement citoyen

**Rappel : La Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) est organisée par le Ministère des Armées, renseignements sur le site internet : [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr).**